

MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

QU'EST-CE QUE C'EST UN CMJ ?

C'est une instance municipale
destinée aux jeunes.
Elle joue un rôle consultatif.

À QUOI ÇA SERT ?

- Donner la parole aux jeunes : connaître leur avis et faire découvrir le fonctionnement d'une mairie
- Proposer des idées et réaliser de nouveaux projets sur la commune
- Donner l'envie de s'investir dans l'action publique, donner le goût de l'engagement

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR S'INSCRIRE ?

- Être habitant du Theil-de-Bretagne
- Avoir entre 9 et 14 ans (du CM1 à la 3^{ème})
- Présenter une fiche de pré-inscription
- Avoir une autorisation parentale

COMMENT PUIS-JE M'INSCRIRE ?

- Remplir une fiche de pré-inscription disponible à la mairie ou sur le site de la commune www.leteildebretagne.fr
- Déposer la fiche à la mairie avant le 04/10/2021

Date prévisionnelle du
1^{er} CMJ : 20/10/2021
de 17H à 18H30